

Mgr Blondel nommé Commissaire Pontifical de la Communauté Saint-Jean

Article de Christian Terras, site internet de *Golias*, 11 septembre 2015

Mgr Blondel, évêque émérite de Viviers, a été nommé en début d'été Commissaire Pontifical des trois communautés religieuses constituant la Famille Saint-Jean (communautés des Frères de Saint-Jean, des Sœurs apostoliques de Saint-Jean et des Sœurs contemplatives de Saint-Jean). Depuis plus de vingt ans, le Vatican tente de corriger les graves dysfonctionnements de cet ensemble de communautés fondées à partir de 1975 par le dominicain Marie-Dominique Philippe.

C'est ainsi qu'après s'être opposé en 2001 à la réélection de Marie-Dominique Philippe en tant que prier général de la Communauté des frères de Saint-Jean, le Vatican avait imposé en 2003 deux assistants de gouvernement en la personne de Mgr Madec pour les frères de Saint-Jean et Mgr Poulain pour les Sœurs contemplatives de Saint-Jean. A partir de 2009, la crise aigüe traversée par la communauté des Sœurs contemplatives de Saint-Jean avait conduit à la nomination de Mgr Bonfils puis de Mgr Brincard en tant que commissaire pontifical des Sœurs contemplatives de Saint-Jean. Mgr Brincard devenant même par la suite émissaire pontifical des sœurs contemplatives jusqu'à son décès récent.

L'Église, spécialement les évêques d'Autun et de Lyon, qui auraient dû veiller au bon fonctionnement de ces « communautés nouvelles » de droit diocésain est bien embarrassée d'avoir laissé se développer en toute impunité jusque dans les années 90 ces communautés. L'Église, rarement bavarde, s'est toujours montrée très discrète sur les motivations de ces nominations successives.

Pourtant, le dossier est lourd et complexe. Un fondateur dévoyé auteur d'agressions sexuelles sur de jeunes religieux (femmes et hommes). De nombreux autres cas d'abus sexuels perpétrés par des religieux ayant autorité sur des novices, sans compter les cas encore plus nombreux d'abus sur des laïcs. Des méthodes de gouvernement et de fonctionnement de type sectaire : absence de discernement à l'admission, emprise, confusion des fors internes et externes, loi du silence, culte de la personnalité envers le fondateur tout puissant de son vivant et objet de vénération depuis son décès en 2006, formation longtemps limitée aux seuls enseignements du fondateur. Des éléments de doctrine déviants (place démesurée donnée à l'apôtre Jean par rapport à Pierre) ou dangereusement ambigus (doctrine de l' « amour d'amitié ») complètent les charges pesant sur l' « œuvre » de Marie-Dominique Philippe.

Qu'attendre de l'action de Mgr Blondel, homme d'ouverture dans un dossier aussi délicat que celui de la communauté Saint-Jean ? Tout d'abord, Mgr Blondel a été nommé par le Vatican commissaire « ad hoc », c'est-à-dire chargé de mener des actions spécifiques. Il est missionné afin d'opérer une mise à plat dans le domaine des enseignements et sur les points de doctrine cités plus haut.

Au-delà de ces missions techniques indispensables pour envisager un avenir pour ces communautés, on attend de Mgr Blondel transparence et justice.

Justice à l'heure où le Vatican semble vouloir corriger certaines erreurs du passé dans le domaine des mœurs, on comprendrait mal que la communauté Saint-Jean puisse encore et toujours faire l'objet de mansuétude pour ses membres les plus compromis.

Transparence enfin avec des paroles de vérité en lieu et place de la langue de bois habituelle. La grande discrétion entourant la nomination il y a plusieurs semaines de Mgr Blondel n'incite pas pour l'instant à l'optimisme dans le domaine de la transparence.